

# Chambre cantonale consultative des Immigrés

**Bulletin d'information 2017**

**Présentation et compte-rendu des activités**

Mot du président	p.01
Rencontre des commissions communales suisses-immigrés	p.02
Assises de l'immigration	p.05
Recommandations au Conseil d'Etat	p.19
Nomination des membres de la nouvelle législature	p.23

## Mot du président

En Suisse, la présence d'étrangères et d'étrangers est aujourd'hui une composante essentielle de notre pays et nous avons beaucoup de chance que ce soit ainsi. Notre société est donc profondément marquée par l'immigration et dépend en grande mesure de la contribution de la population étrangère.

Dans ces conditions, réussir le processus d'intégration relève d'un impératif institutionnel. Considérant que la Suisse présente le plus haut pourcentage d'étrangers au niveau européen et offre une qualité de vie et une capacité économique supérieure à la moyenne, on peut certainement dire que l'intégration se passe plutôt bien dans l'ensemble.

Cependant, il subsiste des défis d'intégration aussi bien pour certaines catégories de la population étrangère que dans la société d'accueil.

Si la mission et les buts de la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) sont bien définis, elle doit constituer avant tout un lieu d'échanges, de partage et d'information entre les personnes étrangères, les autorités et la société civile. Le dialogue et l'écoute active permettent de favoriser le « Vivre Ensemble » ainsi que l'enrichissement de nos cultures ce qui est la base d'une politique d'acceptation de la diversité culturelle.

*Nicolas Rouge, président CCCI*

## Rencontre des Commissions communales suisses-immigrés (CCSI) - 13 mai 2017 -Synthèse

Afin de répondre à l'une des missions mentionnées à l'article 8, al.1 de la Loi sur l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (LIEPR), la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) a souhaité reprendre les réunions des commissions communales suisses-immigrés (CCSI) ayant eu lieu jusqu'en 2011.

La rencontre de 2017 avait pour objectifs de présenter et partager les bonnes pratiques des CCSI tout en laissant un temps d'échanges autour du thème de l'avenir des CCSI.

### **Paysage des CCSI dans le canton de Vaud**

La synthèse des questionnaires envoyés aux CCSI vaudoises démontre qu'il est difficile de figer les activités proposées car les CCSI répondent aux besoins du terrain et se coordonnent avec les différents acteurs du domaine de l'intégration. De plus, elles trouvent le bon équilibre en répondant au cadre légal tout en gardant une certaine créativité.

Pour ces raisons, les CCSI sont des acteurs précieux pour le Bureau cantonal pour l'intégration et la prévention du racisme (BCI), qui, via ses antennes régionales, les soutient, les incite et les accompagne dans leurs réflexions.

**La volonté  
citoyenne et  
politique peut  
amener à la  
réalisation de  
différentes  
activités qui  
favorisent un  
avenir commun à  
toute la  
population**

*M. Ruchet, Municipal et  
président de la CCSI  
d'Yverdon*

**Mettre en lumière  
les activités de  
terrain qui  
peuvent être  
menées afin de  
répondre aux  
besoins de la  
population**

## **Ateliers « Quels futurs pour les CCSI ? »**

Trois groupes ont été formés sous l'égide d'un animateur membre de la CCCI. Les échanges ont été riches et les points suivants ont été relevés :

- Reconnaissance du travail accompli par les CCSI qui conduit à une professionnalisation
- Besoin de formation qualifiante pour les bénévoles afin de les soutenir, de les accompagner et de reconnaître leurs implications. Cela permettrait une transmission des compétences, une meilleure participation aux débats et le développement d'une culture civique
- Sensibiliser à la diversité des personnes qui arrivent en Suisse (étudiants, travailleurs, regroupement familial)
- Faire un lien entre les cours de français et les autres domaines de l'intégration comme par exemple, la prise d'emploi, la citoyenneté et le vivre-ensemble
- Insister sur l'importance de l'implication de la population locale
- Eclaircir les rôles et fonctions des répondants à l'intégration
- Développer les rencontres entre les CCSI ainsi que les collaborations entre les villes et leurs agglomérations
- Privilégier le « bottom up » au « top down »; répondre aux besoins qui remontent du terrain plutôt que de répondre à une demande politique qui serait imposée à la population et ne correspondrait à la réalité

**Besoin de formation qualifiante pour les bénévoles**

**Développer les collaborations entre villes et agglomérations**

La question posée sur les solutions envisagées en cas de disparition du programme d'intégration cantonal (PIC)<sup>1</sup> ont permis de faire ressortir les pistes suivantes :

- Favoriser une bonne communication avec les autorités communales : expliquer ce qui est mis en place plutôt que de justifier et défendre
- Mettre en avant « la bonne intégration » qui est un bénéfice pour toute la population et une économie pour le service public
- Réfléchir à la mixité des soutiens financiers ; d'une part le soutien privé et d'autre part, le soutien communal
- Insister auprès des communes pour une pérennisation des projets mis en place avec une ligne budgétaire pour l'intégration
- Etre reconnu par les autorités communales afin que les CCSI deviennent un véritable relais entre les différents acteurs du terrain et les politiques

En conclusion, les participants ont pu prendre connaissance d'activités menées par deux CCSI venant de communes aux profils différents, échanger à propos de leurs préoccupations et aborder des pistes quant à l'avenir des CCSI et la pérennisation des projets.

**Insister auprès des communes pour une pérennisation des projets mis en place**

**Les CCSI sont un véritable relais**

**Faire reconnaître la politique d'intégration comme une véritable politique publique au service de la population.**

---

<sup>1</sup> Le second PIC de 2018 à 2021 a été validé par la Confédération en janvier 2018.

## Assises de l'immigration

### 30 septembre 2017

### Rapport

L'accueil des personnes persécutées dans leur pays pour des raisons ethniques, politiques ou religieuses fait partie de la tradition humanitaire de la Suisse et dans le même temps, notre pays, rêvé par certaines populations, représente un eldorado paisible. Depuis 2015, les thèmes de la crise et du flux migratoire sont repris en constance par les médias mais qu'en est-il réellement ? Qui sont ces personnes migrantes et d'où viennent-elles ?

Est-ce la première fois que la Suisse se retrouve dans un tel contexte ? Quel accueil réserve-t-elle à ces populations déplacées ou qui cherchent à améliorer leur niveau de vie et quels rôles jouent les cantons, la population civile et les associations de migrants ?

La CCCI a choisi d'approfondir ce thème en invitant entre autres, le professeur Etienne Piguet et en donnant la parole au public à travers un Word Café.

La politique  
d'accueil suisse  
répond-elle à tous  
les besoins?

*Thème des 15<sup>ème</sup>  
Assises*

## Flux migratoires, enjeux et rétrospective sur l'histoire des politique d'accueil en Suisse et leurs incidences

Présentation de M. Etienne Piguet et extraits de son livre « L'immigration en Suisse – soixante ans d'entrouverture »

### La Suisse, un pays d'immigration

Dans son intervention, le professeur E. Piguet démontre que la Suisse, bien qu'elle semble encore l'ignorer est, à l'instar du Canada ou de l'Australie, un grand pays d'immigration loin devant les autres pays européens.

L'immigration pour raisons économiques n'est plus dominante comme c'était encore le cas il y a peu.

Actuellement les principaux motifs d'immigration sont :

- le regroupement familial
- les rentiers retraités, pour autant qu'ils disposent de revenus
- les étudiants internationaux
- les réfugiés et cas humanitaires ou de rigueur

### L'intégration

Pour aborder le thème de l'intégration, M. Piguet utilise quatre indicateurs : l'acquisition de la langue, la convergence des niveaux de formation, la proximité spatiale et la mixité des mariages.

**29%** de la population suisse est née hors de nos frontières contre 14% aux États-Unis, 12% en France et 15% en Allemagne

**40%** des mariages en Suisse sont mixtes alors qu'en 1948 ce taux était de 12%

Dans leur grande majorité, les immigrants et surtout leurs enfants ont acquis les moyens d'entrer en contact avec leur nouvel environnement et d'y jouer un rôle. Ainsi, même si la population issue de la migration provient de régions de plus en plus éloignées et parle de plus en plus de langues différentes, la maîtrise de la langue de la région d'accueil pose de moins en moins de problèmes aux jeunes étrangers.

Cependant, la recherche sociologique a montré que les enfants de parents peu formés ont moins de chance d'accéder à des niveaux supérieurs. Il n'est cependant pas exclu que pour certains groupes, les difficultés scolaires s'expliquent par des facteurs plus directement liés à la migration tels que le handicap de la langue. De manière générale, cependant, on ne peut que tirer un bilan d'ensemble favorable de la mobilité des jeunes étrangers vers des niveaux de formation plus élevés. Les jeunes naturalisés connaissent même souvent encore plus de succès dans l'éducation supérieure que les jeunes suisses (Fibbi, Lerch et Wanner 2007<sup>2</sup>).

La répartition géographique de la population étrangère est loin d'être homogène en Suisse. Les étrangers sont ainsi plus fortement présents dans les villes et parfois concentrés dans des quartiers bien délimités. Certaines communes des agglomérations lausannoises, zurichoises et genevoises, battent des records mondiaux avec plus de 50% d'étrangers dans leur population. Le bilan en terme d'intégration spatiale s'avère malgré tout favorable en comparaison

---

<sup>2</sup> Naturalisation and socioeconomic characteristics of youth of immigrant descent in Switzerland, Fibbi Rosita, Mathias Lerch, Philippe Wanner

40% de la population de l'agglomération Lausannoise est née à l'étranger contre 25 % à Paris ou 37% à Londres  
*Chiffres 2015*

internationale. Les villes suisses et leurs couronnes ne connaissent pas de ghettos où certaines populations seraient concentrées et livrées à elles-mêmes.

La société suisse a intégré en douceur, tout en se transformant elle-même, la grande majorité des immigrants. Pour que ce processus se poursuive, il sera cependant nécessaire de tenir compte de certains aspects plus préoccupants des évolutions actuelles: la résurgence de statuts de séjour instables ou de courte durée, les difficultés propres à certains groupes et le caractère parfois peu accueillant de la société suisse.

Il convient à cet égard de rappeler à quel point le contexte économique d'accueil des immigrants s'est modifié depuis les années 1960. C'est sans doute là, plus qu'en raison d'une distance culturelle supposée croissante, que doivent être cherchées les principales raisons des difficultés actuelles de l'intégration.

### Le domaine de l'asile

Dès 2008, la Suisse a connu une recrudescence des demandes d'asile sur son territoire. La grande diversité et la fluctuation des provenances rendent le traitement des demandes d'asile complexe dans la mesure où une connaissance approfondie de la situation de chaque pays d'origine est nécessaire au Secrétariat d'Etat aux Migrations (SEM) pour rendre ses décisions.

La population relevant de l'asile se compose de quatre grands groupes:

- Les requérants d'asile. Ils ont déposé une demande d'asile, mais n'ont pas encore reçu de réponse définitive ou de décision exécutoire de renvoi du pays

- Les réfugiés reconnus. Ils ont rempli les conditions de reconnaissance du statut de réfugié et ont droit à un séjour illimité en Suisse. Si, durant les années 1950 à 1990, seul le statut de réfugié est octroyé aux personnes en quête de protection, on observe depuis lors une croissance importante des autres statuts de séjour auxquels il faut ajouter les régularisations par mariage
- Les personnes « admises provisoirement ». Elles bénéficient d'une autorisation de séjour temporaire liée soit à une situation de violence dans leur pays d'origine (principe de non-refoulement ancré dans les conventions internationales), soit au fait que leur retour n'est pas exigible pour des raisons médicales, humanitaires ou sécuritaires
- Les personnes au bénéfice d'un permis pour raisons humanitaires (cas de rigueur). Ce sont, entre autres, des requérants d'asile admis provisoirement qui, pour des raisons de santé ou de famille et suite à une bonne intégration sur le marché du travail, ont pu bénéficier d'une stabilisation de leur statut (70'000 personnes environ en 1990)

Seuls 39% des admis provisoires en âge de travailler avaient un emploi fin 2012 tandis que leurs enfants trouvent difficilement des débouchés dans la formation post obligatoire et l'apprentissage. Une situation préoccupante puisqu'une proportion importante des personnes admises provisoirement ont moins de 20 ans.

**27'207** demande d'asile en 2016

**45'804** réfugiés reconnus

**7'369** personnes admises à titre provisoire

*Chiffres 2016 source statistique du SEM*

Ces difficultés s'expliquent, entre autres, par les entraves posées à l'intégration de ces personnes en raison précisément du caractère supposé provisoire de leur séjour: accès limité au regroupement familial, au marché du travail, à la formation post obligatoire, aux mesures d'intégration et à la mobilité intercantonale. Les employeurs potentiels se montrent souvent méfiants face à ce permis fragile et craignent de perdre leurs employés en cas de retrait. Cette situation s'avère paradoxale, dans la mesure où c'est justement l'intégration sociale, l'indépendance financière et l'exercice d'une activité lucrative qui constituent les critères pouvant permettre à une personne admise provisoirement de bénéficier d'une stabilisation de son statut par l'octroi d'un permis humanitaire dans son canton de résidence.

Notons cependant que la situation de ces personnes se trouve désormais améliorée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les étrangers et par la modification de la loi sur l'asile dans le domaine du regroupement familial (désormais possible après trois ans), des possibilités de stabilisation du séjour après cinq ans, des mesures d'intégration et du marché du travail. Ce statut demeure cependant fragile puisque le SEM vérifie périodiquement si l'étranger remplit les conditions d'admission provisoire et ordonne le renvoi de Suisse si tel n'est plus le cas. D'importantes différences de pratiques entre les cantons introduisent par ailleurs des inégalités géographiques dans les possibilités de stabilisation (Wichmann 2011)<sup>3</sup>

<sup>3</sup>Gestaltungsspielräume im Föderalismus: Migrationspolitik in den Kantonen. Wichmann, Nicole, Michael Hermann, Gianni D'Amato, Denise Efonyi-Mäder, Rosita Fibbi, Joanna Menet und Didier Ruedin

En 2016,  
**4'793** personnes  
admises à titre  
provisoire ont entre  
15 et 19 ans et  
**4'286** ont entre 20  
et 24 ans

*source : statistique du SEM*

## Egalité des chances

Comme l'a relevé une étude de l'OCDE<sup>4</sup>, les écoles suisses peinent aujourd'hui à offrir aux enfants immigrés une égalité des chances. L'accès au marché du travail devient plus compliqué. Cela n'a rien à voir, comme peuvent l'avancer certains, avec les différences culturelles ou confessionnelles. Celles-ci ne deviennent problématiques que lorsque des personnes se retrouvent au chômage ou ont des problèmes scolaires. Bien qu'ils bénéficient de statuts de séjours relativement stables, certains groupes présentent, en regard de l'intégration, des situations moins favorables.

Parmi les groupes numériquement importants, c'est en particulier le cas des Portugais, des Turcs et des personnes originaires de l'ex-Yougoslavie.

Ces difficultés d'intégration se manifestent dans le domaine de la formation et dans le domaine économique. Elles sont d'autant plus préoccupantes qu'elles touchent des personnes jeunes. Issus de flux migratoires faiblement qualifiés, ces jeunes se présentent mal armés sur le marché du travail et courent un risque accru de marginalisation.

Il convient de se souvenir que ces trois nationalités correspondent à des courants migratoires relativement récents.

Parmi les ressortissants de ces groupes, ceux connaissant le plus de succès d'intégration se naturalisent souvent et disparaissent des

% de la seconde  
génération issue  
de l'immigration  
n'ayant  
achevé leur  
formation, au  
mieux, qu'au stade  
de l'école  
obligatoire :

78% Portugais  
75% Yougoslaves  
70% Turcs  
20% Italiens et  
34% Espagnols

*Recensement décennal de la  
population 2000*

---

<sup>4</sup> Source : Interview Etienne Piguet – 2015 – 24heures

statistiques, ce qui détériore artificiellement l'image du groupe resté étranger.

### En conclusion

L'intégration n'est pas le fait des seuls immigrants et incombe autant à la société d'accueil qu'aux nouveaux arrivants. Des comparaisons internationales montrent à cet égard que la Suisse est loin d'offrir un cadre idéal aux immigrants (Huddleston 2011<sup>5</sup>). Fermeture à l'immigration, d'une part, inclusion croissante des migrants, d'autre part, par l'octroi de droits auparavant réservés aux nationaux.

Tels sont donc les deux termes du paradoxe actuel des politiques migratoires. La Suisse ne fait pas exception à cette règle et la ratification de certains traités favorables aux immigrants (droits au regroupement familial, non-refoulement, etc.) a parfois coïncidé avec la mise en place de sévères mesures de plafonnement de l'immigration.

Ce paradoxe oppose deux éléments profondément constitutifs des Etats modernes: les valeurs de l'universalisme confrontées à celles de l'Etat-nation. Une fois mis en évidence, il permet de mieux comprendre l'attitude parfois contradictoire des autorités.

Il explique aussi une résurgence inattendue, celle du territoire et de la géographie dans le domaine des migrations. C'est en effet uniquement à l'intérieur du territoire national que les valeurs d'inclusion que nous venons d'évoquer s'imposent aux Etats.

**La xénophobie, la discrimination et le difficile accès aux droits politiques sont trois barrières majeures qui influencent les possibilités de contacts avec la société d'accueil.**

---

<sup>5</sup> Migrant Integration Policy Index III (MIPEX III), 2011

Si la nationalité ne trace plus une frontière de droits aussi tranchée que par le passé, ce sont les limites physiques des Etats qui s'y substituent.

Franchir la frontière, poser le pied sur le territoire, permet déjà au migrant de revendiquer une petite portion de droits supplémentaires. Réciproquement, garder close cette même frontière permet à l'Etat d'éviter d'avoir à répondre à des demandes qu'il a lui-même décrétées comme légitimes.

On comprend mieux, dès lors, les efforts désespérés de milliers de migrants pour traverser au péril de leurs vies les détroits de Gibraltar et d'Otrante ou gagner l'île de Lampedusa, et les renforts incessants que les pays développés concèdent à la surveillance de ces mêmes zones. On comprend mieux que les politiques d'immigration soient condamnées pour longtemps à des contradictions, des compromis et une constante entrouverture.

### Pour en savoir plus



### A lire

Piguet, E. 2013.  
L'immigration en Suisse - soixante ans d'entrouverture (3e édition mise à jour).  
Lausanne: Presses polytechniques romandes - Collection "Le Savoir Suisse".

## Restitution du Word Café

Organisé par l'équipe du foraus – forum politique étrangère suisse sous la direction de Kaya Pawlowska

Les participants aux Assises ont été invités à s'asseoir au hasard à 9 tables disposées à leur attention. Pendant 20 minutes, tous les invités ont échangé autour d'une question thématique que les membres de la CCCI en charge des Assises avaient préparée à leur attention. La question était introduite par l'« hôte de table », responsable de la modération du débat et de la prise de note des idées émergeant au cours des discussions.

Chaque participant a pu changer de table à trois reprises et ainsi s'interroger sur 3 questions.

Cette restitution est une compilation des éléments de réponses exprimés par les participants, transcrits par les modérateurs durant chaque échange. Il ne constitue donc pas un procès-verbal mais une image reflétant les idées émises.

### Le premier accueil

Le premier accueil peut être amélioré en harmonisant les services, en créant un système de parrainage/mentorat et en améliorant l'offre de cours de langue et informatique.

Le rôle des communes est jugé comme important dans le premier accueil, les idées suivantes ont émergés des discussions :

- améliorer la réception des nouveaux arrivants
- créer un espace de rencontre mensuel/trimestriel pour les nouveaux arrivants

Rendre le premier accueil **plus humain**

Le rôle des **communes** est important

- sensibiliser/former les travailleurs de l'administration
- impliquer d'avantage la société civile dans l'accueil
- publier la documentation en différentes langues

### Les Institutions

A la question des défis des institutions vaudoises en matière de politique d'asile, les éléments suivants ont été relevés :

- le premier accueil
- l'hébergement
- la collaboration CSIR-EVAM-Communes
- le bénévolat
- la pénurie de logements

Afin de répondre aux trois principaux problèmes soulevés, soit les mineurs non accompagnés (structures non adaptées, manque de ressources socio-éducatives), la surcharge de travail des travailleurs sociaux de l'EVAM et du CSIR et l'organisation de l'accueil dans les communes, les participants ont évoqués les pistes suivantes :

- intégrer les réfugiés dans les activités associatives locales
- améliorer la collaboration entre l'EVAM, le CSIR et les autorités communales avec une coordination cantonale
- alléger les procédures administratives avec l'aide de bénévoles bien formés
- mettre en place des activités pour des mineurs non accompagnés
- collaborer avec les associations de la diaspora

**Les défis  
institutionnels  
doivent être  
relevés**

## Société civile

Le bénévolat est en crise, il y a trop de charges pour peu de volontaires, et une valorisation insuffisante.

Les propositions concrètes suivantes ont été évoquées :

- créer une coordination au niveau cantonal du bénévolat
- mieux former bénévoles
- reconnaissance professionnelle du travail de bénévolat par une attestation ou un diplôme
- défrayer les bénévoles
- reconnaissance des compétences linguistiques (par ex. traduction faites par des bénévoles des associations de migrants)

## Perception et cohabitation

La perception négative des personnes issues de l'asile peut être combattue en mettant en contacts les individus entre eux et avec la population locale ainsi qu'en améliorant la formation et l'information.

## Intégration professionnelle

Afin de sensibiliser les entrepreneurs à l'insertion professionnelle, il faudrait créer de nouvelles structures d'accompagnement en entreprise, stimuler le partage des expériences professionnelles et favoriser l'accès au travail en supprimant les règles de non concurrence, et en encourageant des projets comme le programme pilote de préapprentissage du SEM.

**« Le bénévolat ne peut pas remplacer l'Etat »**

**« Occuper l'espace public avec des expositions et améliorer la connaissance de l'autre »**

**« Conscientiser la population par la participation »**

## Bonnes pratiques

### Programme fédéral de mentorat 2014-2016

M. Prosper Dombele, Secrétariat d'Etat aux migrations

Le programme fédéral a contribué à promouvoir l'intégration professionnelle et sociale en donnant aux migrants le même accès aux offres et structures sociétales et en soutenant le développement personnel avec comme effets :

- l'accès aux connaissances et informations informelles
- la constitution d'un réseau personnel et professionnel
- l'acquisition de nouvelles compétences et le renforcement de celles existantes

Les principales recommandations suite à l'évaluation finale du programme sont de poursuivre ce type d'accompagnement dans le PIC II 2018-2021 en créant des conditions-cadres favorisant la durabilité du mentorat et des synergies entre les porteurs de projets tout en visibilisant les actions dans les médias.

### Programme Mentor'is de l'association Albanian Engineering of Switzerland (AES)

M. Mentor Ilazi, membre fondateur et porte-parole AES

L'AES s'engage activement pour l'égalité des chances. La mise en place du projet Mentor'is a pour but l'intégration socio-professionnel des jeunes originaires des pays des Balkans.

#### En savoir plus :

[www.a-e-s.ch](http://www.a-e-s.ch)

[www.sem.admin.ch](http://www.sem.admin.ch)

Le programme fédéral a **renforcé les collaborations avec les acteurs-clés** tels que les écoles et les entreprises

Trois types de mesures sont proposés selon les besoins spécifiques de chaque participant :

- actions collectives
- suivis individuels
- information et orientation

Au terme de la mesure, les jeunes ont ainsi :

- un projet professionnel ciblé, complet, réaliste et réalisable en fonction des compétences mises en évidence et des situations personnelles
- une préparation à un entretien d'embauche
- une connaissance du fonctionnement du marché du travail suisse

## Recommandations au Conseil d'Etat

### Recommandations de l'année 2017

Suite aux Assises 2017, la CCCI a examiné le rapport de Foraus, mandaté pour l'organisation d'ateliers participatifs durant lesquels les invités se sont exprimés sur cinq thématiques différentes ; intégration professionnelle, perception et cohabitation, premier accueil, société civile et institutions.

Ces apports en lien avec le terrain sont précieux et la CCCI formule les recommandations suivantes :

- Renforcer l'information auprès du patronat sur l'engagement de personnes migrantes et encourager la création de structures d'accompagnement en entreprise (cours de connaissances de bases, cours de langue, projets de mentorat)
- Sensibiliser de manière proactive les enseignants et moniteurs aux différences culturelles et soutenir les projets de parrainage volontaire de la société civile
- Encourager les communes à améliorer leur accueil des nouveaux arrivants et à développer d'autres types de rencontres en complément et avec une implication plus importante de la société civile
- Former les personnes travaillant dans les administrations communales
- Soutenir une reconnaissance professionnelle du bénévolat et le valoriser en créant, par exemple, des formations reconnues par le monde professionnel
- Encourager une meilleure collaboration entre les entités de l'EVAM, du CSIR et des

autorités communales afin d'alléger les procédures administratives

Ces recommandations ont également été transmises au Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) qui est l'organe compétent pour le développement de la politique d'intégration cantonale.

A ce titre, le BCI a informé la CCCI de l'implantation de certaines recommandations formulées depuis 2014 :

Année 2014 :

- Promouvoir le réseau associatif afin de visibiliser les compétences des associations de personnes migrantes et tisser avec elles des liens de confiance
- ✓ *Edition par le BCI d'un annuaire des associations de migrants, diffusé à très large échelle. Epuisé, il a été réédité et une mise à jour est prévue d'ici 2021*
- Favoriser des projets de formation continue sur la gestion de projets aux associations de personnes migrantes et renforcer l'offre d'accompagnement et de conseil aux projets
- ✓ *Une formation a été organisée par le BCI en 2015 et est reconduite en 2018*
- ✓ *Afin de renforcer l'accompagnement des porteurs de projets, les antennes régionales du BCI ont été réorganisées avec une spécialisation de ses responsables*

Année 2015 :

- Faciliter l'accès aux compétences de base – français oral et écrit, calcul ou encore technologies de l'information – pour les primo-arrivants et les migrants établis de longue date

- ✓ *Plusieurs mesures spécifiques ont été mises en place par le canton, avec une attention particulière apportée par les départements concernés aux jeunes migrants arrivés tardivement. Cet effort est soutenu par la Confédération. Un travail de coordination est en cours dans le canton entre les services concernés DGEP-BCI-EVAM-CSIR*
- *Encourager les processus d'équivalence et la validation des titres et diplômes étrangers sur le marché du travail, ainsi que la reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger*
- ✓ *Une réflexion cantonale sur une certification est en cours*
- *Augmenter l'accès aux attestations de formation professionnelle (AFP) pour les migrants maîtrisant notre langue*
- ✓ *La PAI Vaud (prolongation d'apprentissage pour l'intégration) est un programme pilote du secrétariat aux migrations (SEM) qui débutera en août 2018 et durera jusqu'en 2022. Il s'adresse à toute personne issue de la migration pouvant entreprendre une formation professionnelle, mais devant approfondir les compétences de base requises dans le monde du travail. Il n'y a pas de restriction d'âge, mais l'accent est mis sur les 20-25 ans. Concrètement, la PAI permet aux participants ayant trouvé une place d'apprentissage, d'entrer en formation et de prolonger d'un an la durée standard de leur contrat (4 ou 5 ans pour un CFC ; 3 ans pour une AFP). Ils sont trois jours en entreprise et deux jours en école professionnelle. Par le biais de modules orientés métier, ils consolident le français et les connaissances nécessaires à leur profession. Au terme de l'année de PAI, ils poursuivent leur apprentissage, clé d'une intégration durable.*
- *Encourager les processus d'équivalence et la validation des titres et diplômes étrangers sur le marché du travail, ainsi que la reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise à l'étranger*
- ✓ *L'association « Découvrir » tient une permanence hebdomadaire et propose un service d'aide et*

*d'accompagnement dans les démarches de reconnaissance des diplômes étrangers.*

### Année 2016

- Continuer et renforcer l'information lors d'élections et de votations, en particulier auprès des communautés migrantes.
- ✓ *La mesure est inscrite dans le cadre du Programme d'intégration cantonale 2018-2021 (PIC II) : le BCI reprendra le matériel conçu avec le service des communes et développer des activités avec les partenaires en vue des prochaines élections*
  
- Soutenir les projets dans le domaine de la citoyenneté qui est certes du domaine de l'intégration mais transversal aux différents départements de l'Etat.
- ✓ *Cette mesure a été inscrite dans le cadre du PIC II*
  
- Encourager la connaissance des droits et devoirs citoyens auprès de la population migrante, en s'appuyant par exemple sur les associations et les personnes ressources.
- ✓ *Cette mesure a été inscrite dans le cadre du PIC II*
  
- Développer de nouveaux outils d'information qui favoriseront une meilleure compréhension de la vie politique et sociétale suisses.
- ✓ *Cette mesure a été inscrite dans le cadre du PIC II*

## Nomination des membres de la CCCI pour la nouvelle législature

Composée, en conformité avec les dispositions réglementaires, de huit représentants d'associations de personnes migrantes, quatre membres de commissions communales suisses-immigrés (CCSI), deux représentants des communes, de la déléguée cantonale à l'intégration et présidée par Monsieur Nicolas Rouge, la CCCI a notamment pour mission la prise de position sur des projets de modifications législatives ou réglementaires en lien avec la politique d'intégration dans le canton.

Durant la précédente législature, un programme de travail a été réalisé par les différents membres de la CCCI, avec le soutien du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme.

Approuvé début 2014 par le Conseil d'Etat, il met en lumière une méthodologie de travail caractérisée par l'adoption d'une thématique annuelle, encadrée par différents groupes d'experts.

Dès lors, la professionnalisation des acteurs de l'intégration, la valorisation de la formation et de la qualification des personnes migrantes, l'engagement citoyen dans une société multiculturelle et la politique d'accueil suisse sont les quatre thématiques qui ont été traitées.

Pour mener à bien ses travaux, la CCCI se réunira en séance plénière au moins trois fois par an et pourra compter sur des groupes de travail interne pour l'organisation de ses deux événements annuels; la rencontre des commissions consultatives suisses-immigrés (CCSI) et les Assises de l'immigration.

**16 personnes  
siégeront à la  
Chambre  
cantonale  
consultative des  
immigrés (CCCI)  
durant la  
législature 2017-  
2021.**